



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 13 octobre 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame et messieurs les conseiller-ères Denise Laferrière, Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2010-1510 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SPÉCIALES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 24 AOÛT, 2 ET 14 SEPTEMBRE 2010 AINSI QUE DES SÉANCES ORDINAIRES TENUES LES 25 AOÛT, 1^{ER}, 8 ET 15 SEPTEMBRE 2010**

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances spéciales du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 24 août, 2 et 14 septembre 2010 ainsi que des séances ordinaires tenues les 25 août, 1^{er}, 8 et 15 septembre 2010 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2010-1511 **DÉSIGNATION DE NOUVELLES RUES, PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES ET SURLARGEUR DE RUES EXISTANTES**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de développement ont été approuvés par le conseil et seront réalisés dans le secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets implique l'ouverture de quatre nouvelles rues, le prolongement de quatre rues existantes, de cinq surlargeurs de rue et, par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues;

CONSIDÉRANT QUE les noms proposés sont conformes aux normes de toponymie;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau a analysé les noms suggérés pour la désignation des nouvelles rues et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la désignation de noms de rues proposés pour le secteur de Gatineau, comme décrit ci-après :

1- Nomination de nouvelles rues

Numéro des lots	Cadastre	Nom des rues
Projet résidentiel - de la Bourgade		
4 661 443	Cadastre du Québec	Rue de la Bourgade
4 661 444	Cadastre du Québec	Rue du Campagnard

Projet résidentiel – Habitations Bouladier – Intersection boulevard Lorrain et l’autoroute 50

4 664 244	Cadastre du Québec	Impasse des Cornouillers
-----------	--------------------	--------------------------

Projet industriel - Nord du chemin Industriel

3 113 402, 4 619 542 et 4 669 824	Cadastre du Québec	Rue Bombardier
-----------------------------------	--------------------	----------------

2- Prolongement des rues existantes**Projet résidentiel - Domaine de la Baie**

4 609 315	Cadastre du Québec	Rue Jeannine-Grégoire-Ross
-----------	--------------------	----------------------------

Projet résidentiel - de la Bourgade

4 661 442	Cadastre du Québec	Rue Max
-----------	--------------------	---------

Projet résidentiel – Habitations Bouladier – Intersection boulevard Lorrain et l’autoroute 50

4 664 245	Cadastre du Québec	Rue Tony
-----------	--------------------	----------

Projet résidentiel - Chambord – Phase 3

4 337 870	Cadastre du Québec	Rue de Roberval
-----------	--------------------	-----------------

3- Surlargeur des rues existantes

4 626 048 et 4 626 050	Cadastre du Québec	Chemin du 6 ^e Rang
------------------------	--------------------	-------------------------------

4 611 998, 4 612 000 et 4 676 081	Cadastre du Québec	Boulevard Saint-René Est
-----------------------------------	--------------------	--------------------------

Adoptée

CE-2010-1512

PARTICIPATION DE MADAME ANNA ZWOLINSKA, MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - JOURNÉE DE FORMATION ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME - ACTON VALE - 23 OCTOBRE 2010

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise d'urbanisme est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir l'urbanisme, l'environnement et l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise d'urbanisme offre aux membres du Comité consultatif d'urbanisme, une journée de formation sur la prise de décision en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont appelés à analyser différentes demandes et à formuler des avis ou des recommandations en matière d'urbanisme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Anna Zwolinska, membre du Comité consultatif d'urbanisme, à prendre part à la journée de formation « Le plan d'urbanisme : un outil de premier plan pour le CCU » organisée par l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra à Acton Vale le 23 octobre 2010.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation d'une pièce de comptes à payer à être préparée par le Service de l'urbanisme et du développement durable, pour une dépense maximale de 600 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61330-435-76770	600 \$	Commissions et comités - Formation

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1513*

RÈGLEMENT NUMÉRO 667-2010 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 063 000 \$ POUR FINANCER LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 667-2010 autorisant une dépense et un emprunt de 2 063 000 \$ pour financer la participation de la Ville de Gatineau au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-1514

SOUMISSION 2010 SI 240 - FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE PIÉTONNIER - PARC DÉCOSSE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Séguin et Morris, 620, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5 pour la fourniture et les travaux d'installation d'éclairage piétonnier au parc Décosse, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 36 633,58 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 septembre 2010, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80057-004-76771	35 010,83 \$	Surplus - District électoral de l'Orée-du-Parc - Parc Décosse - Lampadaires
04-13493	1 622,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1515

SOUSSION 2010 SI 252 - RÉAMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE PÉTANQUE - PARC FONTAINE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Excel Contractant inc., 3, rue de Picardie, Gatineau, Québec, J8T 4R7 pour le réaménagement d'un terrain de pétanque au parc Fontaine, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 64 062,88 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 septembre 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80038-003-76772	61 225,10 \$	Surplus - District électoral de Hull-Val-Tréteau - Parc Fontaine - Tennis et éclairage - Sentiers
04-13493	2 837,78 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010

Adoptée

CE-2010-1516*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - 28, RUE LIMBOUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Christian Brunet a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, au prolongement des réseaux d'égouts pluvial et sanitaire afin de desservir une partie du lot 2 988 672 au cadastre du Québec, situé au 28, rue Limbour;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et monsieur Christian Brunet afin d'établir les lignes directrices régissant le prolongement des réseaux d'égouts pluvial et sanitaire requis pour ce projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et monsieur Christian Brunet concernant le prolongement des réseaux d'égouts pluvial et sanitaire requis afin de desservir une partie du lot mentionné ci-dessus;
- de ratifier la requête présentée par monsieur Christian Brunet pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux (égouts pluvial et sanitaire) dans le projet susmentionné;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux (égouts pluvial et sanitaire) dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser monsieur Christian Brunet à faire préparer, également à ses frais, les cahiers de charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par l'ingénieur Pierre Gravelle;
- d'entériner la demande de monsieur Christian Brunet visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à l'ingénieur Pierre Gravelle et que la dépense en découlant soit assumée par monsieur Christian Brunet;

- d'accepter la recommandation de monsieur Christian Brunet à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les Laboratoires Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par monsieur Christian Brunet;
- d'exiger que monsieur Christian Brunet, ses ayants droit et héritiers légaux cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet ainsi que la servitude pour le réseau d'aqueduc traversant le lot 2 988 672 au cadastre du Québec;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-1517

SOUSSION 2010 SP 223 - REJET DES SOUSSIONS - RÉFECTION DE PONTS 2010 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 27 août 2010, un appel d'offres public pour la réparation de ponts 2010;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions et que le prix total de la plus basse soumission reçue et conforme dépasse les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif et ses amendements, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2010 SP 223 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public après que le service concerné ait réévalué ses besoins et modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2010-1518

SOUSSION 2010 SP 189 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - INSPECTION D'URGENCE DE STRUCTURES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour l'inspection d'urgence de structures sur le territoire de la ville de Gatineau, sur la base des prix unitaires et forfaitaire au montant approximatif de 79 802,63 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 août 2010, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Le contrat sera d'une durée de trois ans à compter de la date d'adjudication du contrat et les prix demeureront fermes pour toute la durée du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10002-015-76773	76 267,63 \$	Honoraires professionnels - Réfection de ponts
04-13493	3 535,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1519

AUTORISER LA FIRME M.S.C RÉHABILITATION INC. ET SES SOUS-TRAITANTS À EXÉCUTER DES TRAVAUX EN CONTINU POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION DU COLLECTEUR D'ÉGOUTS DU RUISSEAU DESJARDINS, PHASE 2 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR ET DE TOURAINE - NICOLE CHAMPAGNE ET DENIS TASSÉ

CONSIDÉRANT QU'un contrat pour la réhabilitation du collecteur d'égouts du ruisseau Desjardins, phase 2, a été accordé le 28 avril 2010 à la firme M.S.C. Réhabilitation inc. par la résolution numéro CE-2010-601;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat comprend des travaux de réhabilitation de conduits d'égouts sanitaires et des regards par la méthode de gainage;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur prévoit une durée des travaux de gainage sur une période d'environ quatre semaines, soit entre le 15 octobre 2010 et le 30 novembre 2010 et que ces travaux doivent être réalisés en continu;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme M.S.C. Réhabilitation inc. et ses sous-traitants à effectuer des travaux en continu entre le 15 octobre 2010 et le 30 novembre 2010 dans le cadre des travaux de réhabilitation du collecteur d'égouts du ruisseau Desjardins.

Adoptée

CE-2010-1520

MANDAT À LA FIRME CIMA+ - PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE DES TRAVAUX - PHASE 6 DU PROJET DU COLLECTEUR MONDOUX - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de l'ex-Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2001-874 en date du 5 septembre 2001, mandatait la firme CIMA+ pour la réalisation des relevés, la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance pour le projet du collecteur Mondoux et de la séparation du réseau d'égouts du quartier Laviolette;

CONSIDÉRANT QUE la phase 6 du projet du collecteur Mondoux est prévue en 2011, selon le plan triennal d'immobilisations :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**QUE** ce comité :

- autorise la firme CIMA+ à procéder à la préparation des plans, du cahier des charges, de l'étude environnementale de site, phase 1, si requise et des documents de soumission de même qu'à effectuer la surveillance en résidence pour tous les travaux relatifs à la construction de la phase 6 du collecteur Mondoux nécessaires pour permettre la séparation du réseau d'égouts du quartier Laviolette;
- autorise la firme CIMA+ à présenter aux autorités compétentes en la matière, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux;
- autorise la firme CIMA+ à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées;
- accepte de verser pour la réalisation du mandat à la firme CIMA+, un montant maximum d'honoraires de 185 000 \$, incluant les taxes, à être versé en vertu de l'article 6 de la Politique P-1 de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10002-004-76774	176 805,09 \$	Honoraires professionnels - Collecteur Mondoux
04-13493	8 194,91 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1521

SOUSSION 2010 SP 175 - REJET DES SOUSSIONS - SYSTÈME DE DÉSINFECTION UV - CENTRE AQUATIQUE LUCIEN-HOULE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 5 juillet 2010, un appel d'offres public pour l'obtention de soumissions pour des systèmes de désinfection UV au Centre aquatique Lucien-Houle;**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que le prix de la plus basse soumission conforme déposée est de 170 441,25 \$ et dépasse largement les sommes disponibles pour ce projet;**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2010 SP 175 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances, , à procéder au lancement de nouveaux appels d'offres au moment jugé opportun, et ce, selon les diverses disciplines.

Adoptée

CE-2010-1522

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE - CONDUITE MAÎTRESSE SOUTERRAINE DE GAZ - PARTIE DU LOT 1 372 578 AU CADASTRE DU QUÉBEC - GAZIFÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 1 372 578 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, longeant l'emprise sud du boulevard Maloney Est, à la hauteur de la rue de Granby;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Gazifère inc. est propriétaire d'installations souterraines, soit une conduite maîtresse de gaz qui empiète sur le lot 1 372 578 au cadastre du Québec, et ce, sans droit;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de protéger ses installations et, par le fait même, régulariser l'empiètement, Gazifère inc. demande à la Ville de Gatineau de lui céder une servitude réelle et perpétuelle sur une partie du lot 1 372 578 au cadastre du Québec, comme décrit à la description technique et montré au plan préparé, en date du 19 mai 2010, par monsieur Marc Fournier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 13664-F de ses minutes;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande a été établie à 1 615 \$ par monsieur Michel Paquin, évaluateur agréé, dans un rapport d'évaluation en date du 16 juillet 2010 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- cède, en faveur de Gazifère inc., une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur une partie du lot 1 372 578 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 146,8 m² pour un montant de 1 615 \$, plus les taxes si applicables, et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau;
- mandate le Service du greffe à exécuter l'acte de servitude d'utilité publique requise par Gazifère inc.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Adoptée

CE-2010-1523

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2010-521 - APPEL D'OFFRES 2010 SP 038 - RÉFECTION DE PELOUSES - SECTEURS DE HULL ET D'AYLMER - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CE-2010-521 en date du 14 avril 2010, ce comité adjugeait un contrat à la firme 6493904 Canada inc. – Paysagiste Mathis pour la réfection de pelouses dans le secteur de Hull au montant total approximatif de 26 864,25 \$, incluant les taxes, et à la firme 3916383 Canada inc. - Les Fermes Renaud pour la réfection de pelouses dans le secteur d'Aylmer pour un montant total approximatif de 32 270,96 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres 2010 SP 038 prévoit la possibilité de renouveler les contrats pour une période additionnelle d'une année :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2010-521 en date du 14 avril 2010 afin d'ajouter le paragraphe suivant :

« Le contrat sera d'une durée d'une année à compter de la date d'adjudication avec la possibilité de renouvellement d'une période additionnelle d'une année. Si la Ville de Gatineau se prévaut de l'option de renouvellement, les prix seront révisés au 1^{er} avril 2011, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC) ».

Adoptée

CE-2010-1524 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-35 - 282 372,27 \$ - DU 13 AU 17 SEPTEMBRE 2010

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-35 au montant de 282 372,27 \$ pour la période du 13 au 17 septembre 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1525 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-36 - 123 947,86 \$ - DU 20 AU 24 SEPTEMBRE 2010

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-36 au montant de 123 947,86 \$ pour la période du 20 au 24 septembre 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1526 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-38 - DU 16 AU 22 SEPTEMBRE 2010

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-38 d'un montant de 332 711,54 \$ pour la période du 16 au 22 septembre 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1527 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 35 - 25 476,48 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 38 - 682 538,18 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 35 - 20 078,05 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 32 - 194 261,62 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 35, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 38, la liste des réquisitions numéro 35 et la liste des embauches numéro 32 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 35	Pièces de comptes à payer	25 476,48 \$	20 au 24 septembre 2010
Liste PD numéro 38	Pièces de comptes à payer	682 538,18 \$	20 au 24 septembre 2010
Liste des réquisitions numéro 35	Pièces de comptes à payer	20 078,05 \$	20 au 24 septembre 2010
Liste des embauches numéro 32	Embauches de personnel temporaire	194 261,62 \$	13 au 17 septembre 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1528 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-39 - DU 23 AU 29 SEPTEMBRE 2010

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-39 d'un montant de 330 840,68 \$ pour la période du 23 au 29 septembre 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1529 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 36 - 38 552,03 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 39 - 481 932,97 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 36 - 6 571,23 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 33 - 1 990 631,17 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 36, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 39, la liste des réquisitions numéro 36 et la liste des embauches numéro 33 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 36	Pièces de comptes à payer	38 552,03 \$	27 septembre au 1 ^{er} octobre 2010
Liste PD numéro 39	Pièces de comptes à payer	481 932,97 \$	27 septembre au 1 ^{er} octobre 2010
Liste des réquisitions numéro 36	Pièces de comptes à payer	6 571,23 \$	27 septembre au 1 ^{er} octobre 2010
Liste des embauches numéro 33	Embauches de personnel temporaire	1 990 631,17 \$	20 au 24 septembre 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1013D1 CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIF À UNE CORRECTION D'ÉCRITURE À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2010-601 ADOPTÉE PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF LE 28 AVRIL 2010

Le greffier de la Ville de Gatineau dépose un procès-verbal certifiant qu'en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, il a corrigé une erreur d'écriture à la résolution numéro CE-2010-601 à la page 8623 du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 28 avril 2010, et ce, afin de remplacer les chiffres « 6 049,96 \$ » par les chiffres « 66 049,96 \$ ».

Article 92.1

Le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil, du comité exécutif, pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le greffier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil, du comité exécutif, selon le cas, une copie du document modifié et du procès-verbal de correction.

Adoptée

CE-2010-1530 **SUBVENTION DE 100 \$ - LE CLUB DIAMANT SACRÉ-COEUR - CABINET DU MAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du club diamant Sacré-Cœur, à l'attention de madame Églantine Gauthier, 4-137, rue Gratton, Gatineau, Québec, J8Y 4X2, dans le cadre d'activités pour leurs membres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1531 **SUBVENTION DE 100 \$ - CENTRE ADMINISTRATION, COMMERCE ET SECRÉTARIAT DE GATINEAU - PANIERS DE NOËL - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Centre Administration, commerce et secrétariat de Gatineau, à l'attention de monsieur Jonathan Cayer, 183, rue Broadway Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3T6, à titre de subvention pour la confection des paniers de Noël pour les familles dans le besoin.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1532 **SUBVENTION DE 100 \$ - MAISON DE LA FAMILLE VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE - FÊTE D'HALLOWEEN - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Maison de la Famille Vallée-de-la-Lièvre, à l'attention de madame Chantal Courchaine, 321, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2G4, à titre de subvention pour l'organisation d'une fête d'Halloween le 31 octobre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1533 **SUBVENTION DE 150 \$ À RESSOURCERIE DE L'OUTAOUAIS POUR L'ORGANISATION DE LA VALORIFÊTE LES 22, 23 ET 24 OCTOBRE 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de Ressourcerie de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Bernard Dumouchel, 115, boulevard Sacré-Cœur, bureau 204, Gatineau, Québec, J8X 1C5, à titre de subvention pour l'organisation de la Valorifête au Marché Notre-Dame les 22, 23 et 24 octobre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1534 **SUBVENTION DE 150 \$ - LÉGION ROYALE CANADIENNE - SUCCURSALE 54 - BUCKINGHAM - ACTIVITÉ DU 16 OCTOBRE 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de la Légion Royale Canadienne, Filiale 54, Buckingham, C. P. 2965, Gatineau, Québec, J8L 3X5, à titre de subvention pour une activité organisée en collaboration avec la Société canadienne du cancer le 16 octobre 2010 au profit de la Marche pour la Vie.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1535 **SUBVENTION DE 200 \$ - ADOJEUNE INC. - FÊTE D'HALLOWEEN - 31 OCTOBRE 2010 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DU LAC-BEAUCHAMP - SYLVIE GONEAU ET STÉPHANE LAUZON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Adojeune inc., à l'attention de monsieur Didier Durant, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour l'organisation d'une fête d'Halloween le 31 octobre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1536 **SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MASSON-ANGERS - VOISINS DE PAPINEAU BANTAM BB - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association de hockey mineur de Masson-Angers, à l'attention de madame Nathalie Éthier, 134, rue du Trois-Moulins, Gatineau, Québec, J8M 1X8, à titre de subvention pour les activités de l'équipe les Voisins de Papineau Bantam BB.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1537 **SUBVENTION DE 200 \$ À L'ASSOCIATION HOCKEY GATINEAU - LES CHEVALIERS DE GATINEAU - BANTAM B - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association hockey Gatineau, à l'attention de monsieur Alain Richard, 235, rue du Châtelet, Gatineau, Québec, J8M 1Y1, à titre de subvention pour les activités de la saison 2010-2011 du club de hockey Les Chevaliers de Gatineau – Bantam B.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	200 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1538 **SUBVENTION DE 225 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB - ASSEMBLÉE ABBÉ ALEXIS-LOUIS MANGIN - ACTIVITÉ DU 23 OCTOBRE 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 225 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, Assemblée Abbé Alexis-Louis-Mangin, 712, rue Hurtubise, Gatineau, Québec, J8P 4G7, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 23 octobre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1539 **SUBVENTION DE 250 \$ AU GRENIER DU PETIT SPORTIF POUR UNE SOIRÉE D'HALLOWEEN AU POSTE DE POLICE COMMUNAUTAIRE DE BUCKINGHAM LE 31 OCTOBRE 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Grenier du petit sportif, à l'attention de madame Nicole Raymond, 29 A, boulevard Gréber, bureau 4, Gatineau, Québec, J8T 3P4, à titre de subvention pour l'organisation d'une soirée d'Halloween au poste de police communautaire de Buckingham le 31 octobre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

02-79939-972 25 \$ Nicole Champagne - De Limbour
- Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1540 SUBVENTION DE 250 \$ - TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE TVC DE LA BASSE-LIÈVRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de TVC de la Basse-Lièvre, à l'attention de monsieur Luc Duval, 150, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 1K1, à titre de subvention pour la production de la série « Une soirée au Café », émissions culturelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	250 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1541 SUBVENTION DE 275 \$ À LA TROUPE CHANTE-LA TON HISTOIRE - SPECTACLE-BÉNÉFICE AU PROFIT D'OPÉRATION ENFANT SOLEIL LES 31 JANVIER ET 1^{ER} FÉVRIER 2011

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 275 \$ à l'ordre de la troupe Chante-la ton histoire, à l'attention de monsieur Matthieu Parisien, 289, rue Mondoux, Gatineau, Québec, J8P 5X3, à titre de subvention pour un spectacle-bénéfice au profit d'Opération Enfant Soleil les 31 janvier et 1^{er} février 2011 à la maison de la culture de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79939-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise- De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1542 **SUBVENTION DE 300 \$ - CORPORATION DES LOISIRS DE MASSON-ANGERS - ASSOCIATION DU BEL ÂGE - SOUPER DE NOËL - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Corporation des loisirs de Masson-Angers, C. P. 2404, Gatineau, Québec, J8M 1K7, à titre de subvention pour le souper de Noël de l'Association du Bel Âge.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	300 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1543 **SUBVENTION DE 400 \$ - CLUB OPTIMISTE DE TEMPLETON - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LA RIVIÈRE-BLANCHE ET DE MASSON-ANGERS - YVON BOUCHER ET LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Templeton, à l'attention de madame Sylvie Giroux, C. P. 85005, Gatineau, Québec, J8P 7V2, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	200 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1544 **SUBVENTION DE 3 400 \$ - SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL D'AYLMER - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 400 \$ à l'ordre de la Société de Saint-Vincent de Paul d'Aylmer, C. P. 110, Gatineau, Québec, J9H 5E4, à titre de subvention pour soutenir les moins nantis de la communauté.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	500 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Plateau-Manoir- des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	500 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1545
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2010-1744

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU À LA
FORMATION « À VOUS LA PAROLE - JE PRÉSENTE » LES 18, 25 NOVEMBRE
ET 2 DÉCEMBRE 2010**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à participer à la formation « À vous la parole – Je présente » les 18, 25 novembre et 2 décembre 2010 à Gatineau. Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 427,80 \$, taxes incluses, à l'ordre de Ékip Formation et Consultation, 10, rue de l'Éboulis, Gatineau, Québec, J8Z 2T9 pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-32338	408,85 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
04-13493	18,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1546 **AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE LA VILLE DE GATINEAU À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU - 3 273,34 \$ - PÉRIODE DU 9 JUILLET 2010 AU 9 JUILLET 2011**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 273,34 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau pour la cotisation annuelle 2010 de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-494	3 128,34 \$	Conseil municipal - Cotisations
04-13493	145,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1547 **COTISATION ANNUELLE 2011 - CLUB OPTIMISTE DE HULL - 25 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le renouvellement de la cotisation de monsieur le conseiller Maxime Tremblay au Club Optimiste de Hull.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 25 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Hull, à l'attention de monsieur Raymond Pitre, C. P. 1185, succursale B, Gatineau, Québec, J8X 3X7 pour couvrir la cotisation annuelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-494	25 \$	Conseil municipal - Cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1548 **SUBVENTION DE 300 \$ - CLUB DE CARTES STE-BERNADETTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Club de cartes Ste-Bernadette, à l'attention de monsieur Marc Nadeau, président, 8, rue des Braves-du-Coin, Gatineau, Québec, J8X 1X4, à titre de subvention pour leurs activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	300 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1549 **SUBVENTION DE 500 \$ - MAISON D'ACCUEIL MUTCHMORE - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Maison d'accueil Mutchmore, à l'attention de madame Johanne Trinque, directrice générale, 142, rue Mutchmore, Gatineau, Québec, J8Y 3T7, à titre de subvention pour le programme d'activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	500 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1550 **SUBVENTION DE 4 000 \$ - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 4 000 \$ à l'ordre de l'Office municipal d'habitation de Gatineau, à l'attention de monsieur Mario Courchesne, 227, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R5, à titre de subvention pour le projet de verdissement de la phase 3 au 20, rue Mance.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	4 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79938-692	4 000 \$		Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Équipements non-capitalisables
02-79938-972		4 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1551 **PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL - BANQUET DES PRIX D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE - ASSOCIATION RÉGIONALE DES WEST QUEBECERS - 22 OCTOBRE 2010 - 300 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Stefan Psenak, André Laframboise et Alain Riel à participer au banquet des prix d'engagement communautaire de l'Association régionale des West Quebecers le 22 octobre 2010.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 165 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Association régionale des West Quebecers, à l'attention de madame Heather Stronach, 53, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 3L4 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1552 **SUBVENTION DE 180 \$ - PLACE AUX JEUNES - ÉCOLE SECONDAIRE GRANDE-RIVIÈRE - SOUPER SPAGHETTI - 23 OCTOBRE 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 180 \$ à l'ordre de Place aux jeunes – École secondaire Grande-Rivière, 100, rue Broad, Gatineau, Québec, J9H 6A9, à titre de subvention dans le cadre d'une activité de levée de fonds qui aura lieu le 23 octobre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	180 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1553 **SUBVENTION DE 500 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES, SECTION OUTAOUAIS - ACTIVITÉ DU 17 OCTOBRE 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Société canadienne de la sclérose en plaques, section Outaouais, à l'attention du Service de santé Marleen Tassé, 1171, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 2C3, à titre de subvention pour le brunch-défilé qui aura lieu le 17 octobre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79940-972	200 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11449-694	100 \$		Marc Bureau - Maire - Articles promotionnels
02-11449-972		100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1554 **SUBVENTION DE 333 \$ - M-ADO JEUNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 333 \$ à l'ordre de M-Ado Jeunes, à l'attention de monsieur Maurice Hotte, 948, rue Georges, Gatineau, Québec, J8L 2E5, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	333 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1555 **SUBVENTION DE 350 \$ - LES BONS COPAINS DU GRAND GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de Les Bons Copains du Grand Gatineau, à l'attention de monsieur Jean-Guy Durocher, 1135, chemin de Montréal Ouest, appartement 6, Gatineau, Québec, J8M 1P3, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	350 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1556 **SUBVENTION DE 875 \$ - COLLECTIF RÉGIONAL DE LUTTE À L'ITINÉRANCE EN OUTAOUAIS - LA NUIT DES SANS-ABRI - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 875 \$ à l'ordre du Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais, à l'attention de madame Jenny Villeneuve, coordonnatrice, 95, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R5, à titre de subvention pour l'événement annuel « La nuit des sans-abri » qui aura lieu le 15 octobre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79946-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	25 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	25 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	25 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement Subventions
02-79934-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1557* PROPOSITION POUR UN PROJET-PILOTE AUX LOISIRS ET À LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle tarification de la carte Accès Gatineau à 5 \$ pour les moins de 18 ans a débuté le 1^{er} mai 2010;

CONSIDÉRANT QUE la tarification des jeunes a un impact considérable sur leur participation et qu'une méconnaissance des citoyens, quant à l'existence des activités de libre participation sur le territoire, existe;

CONSIDÉRANT QU'un budget de 65 000 \$ sera reconduit pour 2011 afin de faciliter la participation des citoyens aux activités de libre participation;

CONSIDÉRANT QU'un projet-pilote Accès-Loisirs Gatineau a été évalué et sera implanté en janvier 2011 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser une contribution financière de 50 000 \$ à l'organisme Le Grenier du petit sportif pour l'implantation du projet-pilote pour janvier 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50 000 \$ à l'organisme Le Grenier du petit sportif, 29-A, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 3P4, sur présentation de pièces justificatives par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59110-971	50 000 \$	Programme d'accessibilité universelle - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis en date du 12 octobre 2010, conditionnellement à l'adoption du budget 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-1558 PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE PATSY BOUTHILLETTE ET DE MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY - ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU LE 19 OCTOBRE 2010 - 50 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise madame la conseillère Patsy Bouthillette et monsieur le conseiller Maxime Tremblay à participer au dévoilement des finalistes Excelor organisé par la Chambre de commerce de Gatineau le 19 octobre 2010 au Théâtre de l'Île.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	25 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79934-972	25 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1559

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CHRISLAINE MONGIS AU POSTE DE SECRÉTAIRE I - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE HULL

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire I à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-013 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de madame Chrislaine Mongis au poste de secrétaire I à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-013 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de division.

Le salaire de madame Chrislaine Mongis sera celui de la classe 4, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Chrislaine Mongis est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 – Hull – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1560

Abrogée par la
résolution numéro
CE-2010-1904

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME PAULE BARIL AU POSTE DE COMMIS À LA PAIE ET À L'ASSIDUITÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis à la paie et à l'assiduité au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLC-022 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Paule Baril au poste de commis à la paie et à l'assiduité au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLC-022 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Paule Baril sera celui de la classe 4, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Paule Baril est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-112 – Administration – Service des travaux publics – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1561

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME SYLVIE LIRETTE AU POSTE DE TECHNICIENNE, SOUTIEN AUX COMITÉS - SECTION DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien(ne), Soutien aux comités à la Section des commissions et des comités du Service de l'urbanisme et du développement durable (poste numéro UDD-BLC-025 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Sylvie Lirette au poste de technicienne, Soutien aux comités à la Section des commissions et des comités au Service de l'urbanisme et du développement durable (poste numéro UDD-BLC-025 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Sylvie Lirette sera celui de la classe 8, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Sylvie Lirette est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61330-112 – Commissions et comités – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1562

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2009-817 - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SYLVIE LÉGER AU POSTE DE PRÉPOSÉE AU CENTRE D'APPELS NON-URGENTS - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-817, en date du 20 mai 2009, acceptait l'engagement à l'essai et la permanence de madame Sylvie Léger au poste de préposée au Centre d'appels non-urgents de la Direction générale.

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Léger a demandé de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau afin de réintégrer son statut d'employée temporaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2009-817 en date du 20 mai 2009 afin de réintégrer madame Sylvie Léger à son statut d'employée temporaire.

Adoptée

CE-2010-1563

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL LARENTE AU POSTE DE COMMIS DE BUREAU - DIVISION DE LA COMPTABILITÉ ET DE LA PAIE - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis de bureau à la Division de la comptabilité et de la paie du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-040 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Michel Larente au poste de commis de bureau à la Division de la comptabilité et de la paie du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-040 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne de la responsable des opérations.

Le salaire de monsieur Michel Larente sera celui de la classe 2, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Michel Larente est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conditionnellement à la permanence de madame Carole Grégoire au poste de commis de bureau à la Cour municipal des Services juridiques prévu le 4 janvier 2011.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1564

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MESDAMES KARINE DUCIAUME ET GENEVIÈVE CHARRON AUX POSTES DE COMMIS FINANCES - SECTION DU REVENU - DIVISION DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE ET DES REVENUS - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes de commis finances, Section du revenu de la Division de la planification financière et des revenus du Service des finances (postes numéros FIN-BLC-049 et FIN-BLC-050 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de mesdames Karine Duciaume et Geneviève Charron aux postes de commis finances, Section du revenu de la Division de la planification financière et des revenus du Service des finances (postes numéros FIN-BLC-049 et FIN-BLC-050 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Karine Duciaume sera celui de la classe 4, 3^e échelon et celui de madame Geneviève Charron sera celui de la classe 4, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Mesdames Karine Duciaume et Geneviève Charon seront assujétiées à une période d'essai de trois mois et leur date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste leur sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que leur période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1565* MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins opérationnels effectuée par le Service de police;

CONSIDÉRANT la réorganisation du travail de la Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accepté, le 21 avril 2009 par sa résolution numéro CM-2009-446, l'abolition du poste de commis administratif (poste POL-BLC-077 au plan d'effectifs des cols blancs) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service de police, Division du Soutien opérationnel, Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier de la façon suivante :

- création d'un poste de technicien en administration (poste numéro POL-BLC-093 au plan d'effectifs des cols blancs) sous la gouverne du responsable, Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier de la Division du soutien opérationnel du Service de police, à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-35500-112 – Stationnements municipaux Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-1566 PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR MARC-ANDRÉ VERRET AU POSTE DE COORDONNATEUR DE PROJETS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toutes dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à l'engagement temporaire de monsieur Marc-André Verret sera au-delà de la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger monsieur Marc-André Verret au poste de coordonnateur de projets pour la période du 15 octobre 2010 au 27 juillet 2012 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Marc-André Verret à titre de coordonnateur de projets au Service des infrastructures, du 15 octobre 2010 au 27 juillet 2012.

Le salaire de monsieur Marc-André Verret sera celui de la classe 4, 7^e échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-31150-115 – Projets immobiliers – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1567

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME LISA BÉLAIR AU POSTE DE TECHNICIENNE AUX SUBVENTIONS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien(ne) aux subventions au Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-056 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Lisa Bélaire au poste de technicienne aux subventions au Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-056 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Lisa Bélaire sera celui de la classe 7, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Lisa Bélaire est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30118-112 – Service des infrastructures – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1568

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME NATHALIE PINARD AU POSTE DE TECHNICIENNE, RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS - DIVISION DES RÉSEAUX ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien(ne), Réseaux techniques urbains à la Division des réseaux et des aménagements urbains du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-008 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Nathalie Pinard au poste de technicienne, Réseaux techniques urbains à la Division des réseaux et des aménagements urbains du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-008 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Nathalie Pinard sera celui de la classe 9, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Nathalie Pinard est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Service des infrastructures – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1569*

MANDAT POUR UNE OFFRE D'ACHAT - 160, BOULEVARD MAISONNEUVE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Habitation populaire de l'Outaouais est propriétaire du 160, boulevard Maisonneuve et y a loué des logements à prix modique jusqu'à, il y a quelques années;

CONSIDÉRANT QUE le 22 septembre 2010, Habitation populaire de l'Outaouais a fait paraître dans le journal Le Droit un avis pour la vente d'un immeuble à Gatineau, soit le 160, boulevard Maisonneuve et que cet avis précise que l'immeuble est présentement vacant, nécessite des travaux majeurs et est vendu sans garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable est favorable à l'acquisition de la propriété, à la démolition subséquente du bâtiment et au transfert du terrain, devenu vacant, dans la banque de terrains municipaux en vue d'un remembrement et d'un développement futur;

CONSIDÉRANT QUE les dernières acquisitions réalisées dans ce secteur par la Ville de Gatineau l'ont été pour une valeur approximative de 100 000 \$ pour un terrain vacant d'environ 300 m² :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de mandater le Service de la gestion des biens immobiliers à transmettre une offre à Habitation populaire de l'Outaouais, en vue de l'acquisition du 160, boulevard Maisonneuve pour 200 000 \$, plus les taxes si applicables.

L'offre devra contenir des conditions quant à la démolition du bâtiment, la contamination possible du site et du bâtiment ainsi qu'à l'existence d'une poursuite relative au non-respect des conditions d'une offre d'achat antérieure.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'enveloppe dédiée PPU-centre-ville.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-71110	200 000 \$		Permis de construction
03-10110		200 000 \$	Dépense immobilisable financée par activité financière

Un certificat du trésorier a été émis en date du 13 octobre 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif